

*Typologie des documents des organisations – de la création à la conservation*. 2<sup>ème</sup> édition. Louise Gagnon-Arguin, Sabine Mas, et Dominique Maurel, éd.s. Québec: Presses de l'Université du Québec, 2019. 480 pp. ISBN 978-2-7605-5176-3

SIHAM ALAOUI

*Candidate au doctorat, auxiliaire de recherche et d'enseignement en archivistique  
Université Laval*

À une époque où les actions et décisions se basent sur les données massives, sont diffusées sur les réseaux sociaux, sont annotées dans des espaces d'infonuagiques partagés, sont décrites dans des échanges de courrier électronique, sont préservées dans des collections d'archives numériques ou sont consultées à l'aide d'outils d'analyse de l'information et des données, un livre sur les documents et les formes qu'ils prennent pourrait sembler quelque peu inusité. . . .

– Préface de Luciana Duranti

Dès la lecture de la préface, il est possible de se faire une première idée sur l'ouvrage, rappelant le rôle vital rempli par les documents d'activité dans la conduite des affaires organisationnelles, que ce soit à titre de preuve ou d'information. On dénote aussi cette touche numérique qui engendre de nouvelles problématiques en lien avec les modalités de création, de gestion, de diffusion et d'exploitation de l'information documentaire. L'ouvrage *Typologie des documents des organisations – de la création à la conservation*, sous la direction de Louise Gagnon-Arguin, Dominique Maurel, et Sabine Mas, respectivement

professeure associée et professeures agrégées à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, est une version mise à jour d'un ouvrage paru en 1999. Il est aussi le fruit de collaboration entre plusieurs auteurs, étudiants au doctorat, et professionnels s'intéressant aux diverses pratiques archivistiques dans le contexte organisationnel québécois. Les contributeurs à cet ouvrage adoptent une approche diplomatique afin d'identifier les grandes familles des documents d'activité, de décrire leur rôle et de cerner leur importance dans la réalisation des activités et la constitution d'une mémoire organique révélatrice de l'identité organisationnelle. Les auteurs revisitent la grille d'analyse des documents d'activité élaborée et exposée dans la première édition de cet ouvrage et y ajoutent une dimension numérique. Une telle mise à jour s'inscrit dans une préoccupation d'adaptation à la nouvelle réalité organisationnelle, où transformation numérique, agilité, et dynamisme occupent une place importante.

La réflexion débute avec une brève histoire des archives. L'auteur du premier chapitre, François Cartier, fait état de l'évolution des pratiques archivistiques inhérentes au besoin de consignation de l'information, que ce soit à titre d'exercice de pouvoir, de protection des droits ou de la constitution de la mémoire archivistique individuelle et collective. Diane Baillargeon met l'accent sur le rôle des documents d'activité dans le contexte numérique et souligne la nécessité de se doter d'une véritable gouvernance informationnelle axée sur la gestion des risques. Traitant des trois enjeux majeurs touchant la gestion des documents numériques dans l'organisation, soit la disponibilité, l'intégrité, et la confidentialité, le chapitre signé par Baillargeon est consacré à la question du repérage des documents d'activité, de même que leur préservation pérenne et sécuritaire. S'ensuit le rappel des éléments de la grille d'analyse sur laquelle les auteures (Louise Gagnon-Arguin, Sabine Mas, et Dominique Maurel) se sont appuyées pour catégoriser les documents d'activité dans les organisations. Cette grille sert à analyser les documents d'activité qu'on retrouve de nos jours dans les organisations publiques québécoises, qu'il s'agisse des documents constitutifs (Diane Baillargeon), de ceux de réunion (Cécile Gaiffe), de direction (Diane Baillargeon et Michel Lévesque), des ressources humaines et des relations de travail (Natasha Zwarich et Evelyne Gratton), de communication (Natasha Zwarich), de comptabilité et des finances (Dominic Boisvert), ou encore de ceux à caractère juridique (Marie Demoulin, Valentine Cheviron, et Cécile Gaiffe). On note l'ajout de deux nouvelles familles de documents d'activité, qui font

l'objet de deux chapitres distincts, à savoir les documents de gestion des ressources mobilières et immobilières (Michel Lévesque) et ceux liés à la gestion des ressources informationnelles (Natasha Zwarich).

La particularité de cette nouvelle édition de l'ouvrage réside dans le fait qu'elle intègre le principe d'équivalence fonctionnelle des documents analogiques avec ceux du numérique, tel que prescrit par la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCJTI)*.<sup>1</sup> En effet, à la lecture des différents chapitres, on constate que les auteurs ont insisté sur cette notion d'interchangeabilité des supports et que ces derniers ne réduisent rien à la fonction remplie par chaque document d'activité. À ce sujet, on rapporte la phrase suivante qui revient à plusieurs reprises dans les chapitres : « Le [document] peut être sur support papier ou électronique, conformément à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* ». Qui plus est, les réflexions des auteurs sont clairement ancrées dans la réalité organisationnelle québécoise et inspirées des dispositions législatives pertinentes en la matière, notamment dans le contexte numérique. Tout au long de l'analyse diplomatique de la production documentaire administrative, chaque type de document d'activité est accompagné par son ou ses différents équivalents en anglais, ainsi que d'un portrait du cadre légal régissant sa gestion et des actions de la personne physique ou morale qui l'a produit.

Au niveau terminologique, on se rend compte que les auteurs de cet ouvrage utilisent les termes « typologie » et « types » afin de cartographier les grandes familles de documents d'activité circulant dans les organisations. Les contributeurs se sont basés sur l'approche théorique des genres pour la calquer sur le monde documentaire, comme l'explicitent clairement les différents éléments de la grille d'analyse suggérée. Toutefois, l'usage des deux vocables « typologie » et « types » suscitera des questionnements chez un lecteur peu familier avec les principes de la théorie des genres documentaires. Il aurait ainsi été préférable de rappeler dans cet ouvrage, du moins brièvement, la relation entre le genre et le type des documents. En guise d'exemple, une illustration d'une situation de communication en milieu organisationnel, identifiant les genres des actes sociaux et comment ils se concrétisent en documents, aurait été bénéfique pour guider un lecteur qui explore pour la première fois la théorie des genres documentaires, laquelle constitue l'un des intérêts de recherche des éditrices de ce livre.

1 Canada. Québec. *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, chapitre C-1.1, 2001. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-1.1>.

À ce sujet, on fait mention de l'ouvrage *Les genres des documents dans les organisations : analyse théorique et pratique* (2015), édité par Louise Gagnon-Arguin, Sabine Mas, et Dominique Maurel, où il est question des assises théoriques et des manifestations concrètes de la théorie des genres documentaires dans les organisations. Les éditrices y avaient pris le soin de faire les nuances terminologiques entre « type », « typologie », et « genre » des documents, en soulignant que « [...] la notion de type de documents, souvent utilisée en archivistique, semble reposer avant tout sur un critère de forme qui caractérise un contenu ».<sup>2</sup> En revanche, les tenants de la notion de *genre*, s'avérant plus générale, considèrent le document comme acte social qui acquiert un sens précis en fonction de la finalité communicationnelle qu'il permet d'atteindre.<sup>3</sup> Telle notion se veut ainsi plus sociocognitive, à la différence de celle de *type* qui réfère à une manifestation matérielle ou formelle du genre documentaire (i.e. normes de formatage documentaire). En effet, les actes sociaux dépendent de la situation de communication, des intentions des groupes sociaux et des finalités qu'ils recherchent dans les transactions entre eux. Ces dernières donnent naissance à des documents, ces traces qui doivent obéir à des normes institutionnelles et sociales qui conditionnent le formatage documentaire.

Un second constat qu'on peut faire à l'égard de cet ouvrage a trait à l'aspect numérique. Comme le signale déjà Luciana Duranti dans la préface, les organisations actuelles font face à des volumes très importants de données issues des applications et systèmes d'information servant de soutien aux activités stratégiques et opérationnelles des organisations (p. vii). Ces données font partie des actifs informationnels des organisations et sont considérées comme des traces documentaires organiques. En effet, la *LCJTI*<sup>4</sup> inclut, dans sa définition du document, les banques de données dont les éléments structurants influencent la création de documents par la délimitation et la structuration de l'information qui y est inscrite. Dans cette lignée de pensée, on s'interroge sur la pertinence de la grille d'analyse développée pour les documents d'activité

- 2 Dominique Maurel et Sabine Mas, « Les genres de documents comme éléments de coordination des activités dans les organisations : éléments théoriques », dans *Les genres des documents dans les organisations : analyse théorique et pratique*, sous la direction de Louise Gagnon-Arguin, Dominique Maurel, et Sabine Mas. (Québec : Presses de l'Université du Québec, 2015): 74.
- 3 Fiorella Foscarini, « The Patent Genre: Between Stability and Change, » *Archivaria*, 87 (May 2019): 36–67.
- 4 Canada. Québec. *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, chapitre C-1.1, 2001. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-1.1>.

dans l'univers des données. Pourrait-on transposer les éléments de cette grille dans le contexte de la *diplomatie numérique*, pour suggérer une typologie des données (ou des groupes de données) produites dans le cadre des transactions de l'organisation ? Si oui, quels sont les éléments descriptifs à y inclure, par exemple en tirant parti des métadonnées ? Comme le souligne Marie-Anne Chabin avec raison, dans le contexte de la diplomatie numérique, l'agrégation des données et des documents font figure de regroupements logiques qui matérialisent le lien entre ces objets documentaires et leur environnement numérique. Elle structure un groupe de documents (et des données) et en facilite la gestion et l'utilisation.<sup>5</sup> L'organisation et la gestion des agrégats s'opèrent, entre autres, par l'attribution des métadonnées (d'authenticité, d'intégrité, de format, etc.) et la signature numérique, lesquelles assurent la traçabilité des objets documentaires dans l'univers numérique.<sup>6</sup> Ainsi, serait-il légitime de se fonder sur ces logiques d'agrégation, couplées aux éléments de la grille d'analyse basée sur la théorie des genres documentaires, pour les appliquer aux données (ou aux groupes de données) ? Comment ces logiques d'agrégation pourraient-elles assurer les conditions de validité de ces données (ou des groupes de données), dans un contexte où ces dernières sont instables, dynamiques et volatiles ? Il semble que ces questionnements pourraient constituer des pistes de recherche futures, et ce, en ligne avec les interrogations que Chabin se pose dans le contexte de la diplomatie numérique.

Somme toute, ce livre constitue une bonne référence tant pour les archivistes que pour les chercheurs universitaires qui s'intéressent à la diplomatie contemporaine, notamment numérique. Il apporte aussi des éclairages nécessaires aux spécialistes des sciences sociales connexes, dont le droit. Le principe de l'équivalence fonctionnelle des documents d'activité, mis en lumière tout au long de cet ouvrage, rend bien compte de l'adaptation des mesures légales et juridiques à la réalité numérique. Les éléments de la grille d'analyse constituent un bon guide pour appliquer le principe de l'équivalence fonctionnelle en documentant le

5 Marie-Anne Chabin, « Peut-on parler de diplomatie numérique ? », consulté le 12 juin 2020, <http://www.marieannechabin.fr/diplomatie-numerique/>; Marie-Anne Chabin, *L'archiviste ou le maillon fort de la mémoire : pièce en trois actes*. Communication présentée au 46<sup>ème</sup> congrès de l'Association des archivistes du Québec, le 2 juin 2017. [http://congres.archivistes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/V12\\_Marie-Anne\\_Chabin.pdf](http://congres.archivistes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/V12_Marie-Anne_Chabin.pdf).

6 *Ibid.*

contexte de création et les fonctions du document, rendant ainsi possible l'évaluation de son authenticité, sa fiabilité, son intégrité, et son exactitude.